

**Locataires, Propriétaires Bailleurs,  
Propriétaires Occupants**

# DIAGNOSTIC DE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE



## LE DIAGNOSTIC DE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Ce diagnostic a pour vocation d'identifier l'origine des difficultés rencontrées par une famille, pour être en capacité de faire face à ses dépenses d'énergie.

Ainsi les consommations énergétiques liées à la qualité du bâti sont analysées, ainsi que celles consécutives au mode d'occupation du logement par la famille et la part imputable à l'utilisation de ses équipements ménagers.

Une expérimentation de ces diagnostics a été lancée fin 2010 avec le GIP Charente Solidarités.



## LE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Le DPE permet d'identifier les consommations prévisionnelles d'énergie des logements et des bâtiments mis en vente ou en location.

Cette estimation est établie selon un diagnostic effectué à partir d'une méthode approuvée par le ministère ou bien sur la base des consommations constatées sur 3 années.

Il comprend également des recommandations techniques qui

permettent à l'acquéreur, au propriétaire, ou au locataire de connaître les mesures les plus efficaces pour économiser l'énergie.

La réalisation de ces Diagnostics de Performance Énergétique est obligatoire à l'occasion de la vente d'un logement ou bâtiment depuis le 1er novembre 2006, et lors de la signature des contrats de location depuis le 1<sup>er</sup>/07/ 2007.

Les résultats de ces DPE doivent être tenus à disposition, par le vendeur ou le bailleur, de tout candidat acquéreur ou locataire qui en fait la demande, dès la mise en vente ou en location du bâtiment.

Les propriétaires peuvent aussi, en dehors d'une vente ou d'une location, s'adresser à SOLIHA pour faire réaliser un tel diagnostic afin d'avoir une expertise d'ensemble de leur bien et bénéficier de recommandations de travaux d'économie d'énergie.

Ce diagnostic permet ainsi à chaque ménage français qui achète ou loue un bien immobilier de mieux mesurer l'impact sur l'effet de serre de ses choix d'énergie et de mieux évaluer la facture d'énergie qu'il devra payer.



## POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Vous pouvez contacter :

**Florimond BOUCHER**

[f.boucher@solihha.fr](mailto:f.boucher@solihha.fr) / 05-45-95-62-02

